



Facture réclamée après plus de deux ans

Par GALLI

Mon notaire me réclame des frais de géomètre pour un appartement acquis en mai 2006.

Le Notaire du vendeur a "omis" (je cite) cette facture (295 ?uros !!), soit-disant à la charge de l'acquéreur.

A t-il le droit de me réclamer cette somme plus de deux ans après l'acte notarié ?

Dans quelle mesure puis-je lui demander d'assumer son erreur ?

Merci de votre prompte réponse.